

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du Lundi 30 Juin 2025

FG/MV
2025-116

L'an deux mil vingt-cinq, le lundi 30 juin à dix-sept heures trente, les membres du Conseil Municipal de Trouville-sur-Mer se sont réunis à la Mairie sur convocation adressée le Mardi 24 juin 2025 et sous la présidence de Madame Sylvie de Gaetano, Maire.

Conformément à l'article L 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales la séance était publique, et retransmise sur le site internet de la Ville.

Conseillers en exercice : 27 - Quorum : 14 - Présents : 21 - Représentés : 5 - Absent : 1

ETAIENT PRESENTS : Mme Sylvie de Gaetano, Maire ; Mme Delphine Pando, M. Guy Legrix, Mme Martine Guillon, M. Patrice Brière, Mme Catherine Vatier, M. David Revert (à partir de la délibération n°2025-57), M. Lionel Bottin, Mme Julie Mulac, M. Maxime Aguillé, Mme Dominique Vignesoult, M. Pascal Simon, M. Jacques Taque, Mme Jeannine Outin, M. Stéphane Sabathier, M. Hervé Huchet, Mme Rébecca Babilotte, Mme Stéphanie Fresnais, M. Michel Thomasson, Mme Eléonore de la Grandière (à partir de la délibération n°2025-54), Mme Fabienne Rubin

ETAIENT REPRESENTES : M. Didier Quenouille (pouvoir à Mme le Maire), Mme Isabelle Drong (pouvoir à Mme Vatier), Mme Adèle Grand-Brodeur (pouvoir à M. Aguillé), Mme Claude Barsotti (pouvoir à Mme Fresnais), M. d'Achon (pouvoir à Eléonore de la Grandière)

ETAIT ABSENT : M. Jean-Pierre Deval

Le Conseil Municipal désigne Martine Guillon comme Secrétaire de séance.

.....

COMPLEMENT DES TARIFS MUNICIPAUX POUR L'ANNEE 2025
Budget principal de la Ville

Le Musée Villa Montebello développe depuis quelques années une programmation culturelle active et diversifiée. Des activités liées à la fois à la culture et au bien-être des personnes pourraient être développées. Dans cette logique, des séances de yoga précédées d'une courte visite du musée pourraient être testées. Elles seraient encadrées conjointement par le personnel du musée et par une intervenante extérieure.

Vu la délibération du Conseil Municipal du 14 octobre 2016 instituant la création de la régie de recettes « Billetterie » du musée communal sur le budget principal de la ville,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 19 décembre 2024 fixant les tarifs municipaux, pour l'année 2025,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 30 juin 2025 autorisant la signature d'une convention de prestation « Offre locale » avec le CNAS (Comité National d'Action Sociale),

Vu l'avis de la Commission Finances – Foncier du 19 Juin 2025,

Vu l'avis de la commission Animations, affaires culturelles et communication du 20 Juin 2025,

Considérant la nécessité de délibérer sur la création d'un nouveau motif d'attribution du tarif réduit,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **FIXE** comme suit les tarifs ci-dessous :

MUSEE VILLA MONTEBELLO

Entrée du musée :

Le tarif réduit est accordé aux bénéficiaires du CNAS et à leurs ayants droit, sur présentation d'une carte nominative ou d'une attestation.

Yoga :

Courte visite + yoga (la séance d'1h30)	25,00 €
---	---------

Le Maire :

- **Informe** que le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen dans le délai de deux mois après sa notification ou de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

.....
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE MAIRE

LE SECRETAIRE DE SEANCE